



Audience Déléguée régionale CNRS DR6 (19 avril 2017)

Réunion de 11h00 à 12h00.

Présents :

Pour le SNPTES : Colette ORANGE (Correspondante régionale adjointe) – Delphine CATTELOIN (Déléguée adjointe ESR) – Emmanuel MAUJEAN (Secrétaire technique national)

Pour le CNRS DR6 : Murielle SINANIDES (Déléguée Régionale) – Christine ORIOL (DRH)

L'objectif de cette rencontre, à l'initiative du SNPTES, était d'évoquer la campagne d'avancement et plus particulièrement d'établir un bilan et des constats sur les 2 dernières années.

Mme SINANIDES souligne l'intérêt de la démarche et projette d'établir un bilan des promovables /proposés/promus sur la Délégation. Ce bilan à 3 ans sera présenté à l'ensemble des organisations syndicales

Les principaux points à retenir des discussions sont les suivants :

- La demande d'une modification de la composition des commissions régionales avec l'intégration d'experts métiers par BAP, en complément des directeurs d'unités (DU). L'objectif est de favoriser une expertise métier sur les candidatures, indépendante des intérêts éventuels des différents laboratoires.

La demande rejoint une des préoccupations de Mme la Déléguée, qui s'est déjà engagée dans cette voie avec l'assurance d'une mise en œuvre progressive.

- L'interpellation sur des dossiers classés prioritaires sur plusieurs années et non promus. L'objectif est de cibler les dossiers ayant le potentiel pour une proposition à un avancement et éviter tout blocage de candidatures bénéficiant d'un classement moindre.

Mme la Déléguée nous assure d'une vigilance particulière qui sera portée sur ces dossiers. La CAP sera sollicitée pour obtenir un retour motivé, avis transmis aux directeurs d'unités

Le SNPTES suggère une relecture par un expert métier pour une évaluation neutre et avertie.





Audience Déléguée régionale CNRS DR6 (19 avril 2017)

- Le constat de dossiers à la fois proposés en changement de grade et changement de corps

Le principe de fonctionnement des propositions à l'avancement sera rappelé aux directeurs. Ils seront également sensibilisés à la nécessaire qualité des dossiers, contenu et rédaction. Le SNPTES rappelle l'effet pervers d'une double proposition en changement de corps et de grade qui peut être pénalisante pour l'agent en CAP. Il relève des prérogatives du DU de définir clairement un choix.

- L'intérêt d'un focus porté sur les BAP représentatives de la Délégation en comparaison avec le national

Mme la Déléguée envisage une comparaison DR6/national des promouvables/proposés promus axée sur les BAP F et BAP J.

En conclusion, Mme SINANIDES, Déléguée régionale, s'est montrée très attentive aux remarques et aux attentes des représentants du SNPTES. Nous avons pu noter une convergence de certaines de nos préoccupations sur les campagnes d'avancement menées au sein de la DR6.

Le SNPTES reste mobilisé et suivra attentivement la campagne 2018, l'évolution et l'impact des décisions.